

Natixis AM Funds

(la « Société »)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Renonciation à l'approbation d'un compartiment de la Société pour la distribution au public en Suisse ou à partir de la Suisse

Le conseil d'administration de la Société informe les investisseurs que le représentant suisse a sollicité, de la part de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers Finma, le retrait de l'approbation, pour la distribution au public en Suisse ou à partir de la Suisse, des actions du compartiment Natixis AM Funds - Ostrum European Convertible Bonds (le « Compartiment ») de la Société, au sens de l'article 120 LPCC.

Cette décision intervient suite à un changement dans la politique commerciale de la Société sur le marché suisse relativement au Compartiment.

Le retrait de l'approbation sera effectif au 10 juillet 2019. A compter de cette date (la « Date Effective »), plus aucune action du Compartiment ne sera proposée à la distribution au public en Suisse ou à partir de la Suisse.

Les investisseurs qui ne souhaiteraient pas demeurer investis dans le Compartiment ont, jusqu'à la Date Effective, la faculté de demander le rachat sans frais de leurs actions auprès du représentant suisse.

Les statuts, le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le rapport semi-annuel et le rapport annuel de la Société peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse.

Zurich, le 7 juin 2019.

Le représentant et service de paiement en Suisse :

RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich
Bleicherweg 7
8027 Zurich